





Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



### SALAIRES MOYENS INFÉRIEURS AU SECTEUR

Les rémunérations nettes annuelles de la branche sont inférieures à celles du secteur, et ce, quelle que soit la catégorie sociale. L'indice de parité Femmes/Hommes montre une inégalité salariale en fonction du genre.

### Rémunération annuelle moyenne par catégorie sociale en 2102

Catégorie sociale			Ompl
Cadres	31 674 €	45 478 €	37 836 €
Professions intermédiaires	22 941 €	28 707 €	22 652 €
Employés	20 628 €	22 983 €	20 175 €
Ouvriers	18 174 €	21 255 €	19 346 €



La DADS « salariés » indique annuellement la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année sont pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.

**Définition :** Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un ratio F/H = 73,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 73,3 % de la rémunération des hommes.

### Rémunération par genre et catégorie sociale

Genre	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Femmes	31 171 €	22 793 €	20 135 €	16 299 €
Hommes	32 559 €	23 436 €	21 995 €	19 113 €
Moyenne	31 742 €	23 007 €	20 625 €	18 249 €



Secteur juridique

Branche professionnelle





Études d'huissiers de justice



### INDICE DE PARITÉ DIFFÉRENT SELON LA CATÉGORIE

Quelle que soit la catégorie sociale, les rémunérations des femmes sont toujours inférieures à celles des hommes. Cependant, cette inégalité est nettement plus prononcée pour les employés et les ouvriers.

### Indice de parité par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	95,4 %	82,3 %
Professions intermédiaires	97,0 %	91,2 %
Employés	91,4 %	94,5 %
Ouvriers	85,8 %	88,4 %

### Indice de parité par branche

